

Le Burundi ratifie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

@rib News, 26/09/2008 â€“ Dâ€™s RIA Novosti et XinhuaLe Burundi est devenu le 145e pays à avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT), indique un communiqué de presse publié par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires (CTBTO) jeudi à Vienne. Le secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de la CTBTO, Tibor Toth, a salué la ratification de ce traité par le Burundi mercredi, selon le communiqué de presse.

Le CTBT (Comprehensive Test-Ban Treaty) interdit toutes les explosions nucléaires. Un régime de vérification est mis en place pour surveiller l'application du traité. Mais pour entrer en vigueur, le CTBT doit être ratifié par au moins 44 des pays dotés de acteurs nucléaires ou de acteurs de recherche atomique et rôtors par l'Agence internationale l'énergie atomique (AIEA) dans l'Annexe 2 de ce document. Le Burundi n'en fait pas partie. Seuls 35 pays de cette Annexe 2 ont ratifié le traité jusqu'ici, incluant trois des grandes puissances nucléaires, la France, la Russie et la Grande-Bretagne. Le CTBT a été ouvert à la signature en 1996.